



ACTUALITES SOCIALES

FEVRIER 2020

2020 ANNEE DU RAT

Selon l'astrologie chinoise, l'année du rat représente le renouveau.

Il semblerait que notre Direction ne croit pas en l'astrologie chinoise car nous allons vers la même orientation: modération salariale, économies sur les frais généraux, économies de bout de chandelles de tous les côtés. **Avec un seuil de solvabilité dépassant 400%, une hausse du chiffre d'affaires de plus de 2.8%, COVEA peut-elle être encore RAT avec ses propres salariés ?**

NEGOCIATION SALAIRES

Tant pour la prime MACRON que pour la politique d'augmentation salariale, la Direction se calque sur « ce qui se fait dans la place ».

Voici les dernières propositions de la Direction en date du 4 Février 2020 :

- **Pour les salaires inférieurs à 55 000 euros :**
 - ✓ Une enveloppe de **0,7% pour les augmentations générales** à effet au 1^{er} Janvier 2020
 - ✓ Une enveloppe de **0,8% pour les augmentations individuelles** à effet du 1^{er} Avril 2020
 - ✓ Une enveloppe de **0,4% pour les primes individuelles** à effet du 1^{er} Avril 2020
- **Pour les salaires supérieurs à 55 000 euros :**
 - ✓ **Pas d'augmentation générale !**
 - ✓ Une enveloppe de **1,5% pour les augmentations individuelles** à effet du 1^{er} Avril 2020
 - ✓ Une enveloppe de **0,4 % pour les primes individuelles** à effet du 1^{er} Avril 2020

La Direction nous propose une nouvelle rencontre le **18 Février**, voici pour rappel nos revendications en cliquant sur le lien suivant :

<http://cftc-covea-france.fr/news/nao-covea-2020-demands-cftc/>

**Partenaire de votre vie
Professionnelle**

CONJOINT OU PARENT HOSPITALISE

L'accord Temps de Travail prévoit une absence autorisée de 5 jours en cas d'hospitalisation du conjoint ou de l'ascendant.

Par ascendant, on entend le parent du salarié, père ou mère mais pour le conjoint, c'est une autre histoire car il s'avère que COVEA autorise ces absences uniquement en cas d'hospitalisation du conjoint marié !!! Si vous êtes pacsés, COVEA considère que vous ne pouvez pas bénéficier de ce dispositif.

La CFTC n'est pas signataire de cet accord et vos élus CFTC s'interrogent sur les motifs de la Direction à refuser ces congés pour les partenaires de pacs alors que sur d'autres dispositifs, les salariés pacsés bénéficient des mêmes droits que les salariés mariés.



LA MUTUELLE SANTE

Vous avez été nombreux à nous remonter des dysfonctionnements ou des problèmes de remboursements. Aussi, nous avons contacté le BCAC qui nous a annoncé un retard minimum de 12 jours ouvrés dans le traitement de vos fiches de soins suite à une panne informatique. Aucune information remontée par la RH...

**En cas d'urgence, n'hésitez pas à nous contacter pour trouver
LA SOLUTION !**

CARTE UP « TICKET RESTAURANT »

Finalement le report sera AUTOMATIQUE mais vous ne verrez plus votre solde 2019 du 1^{er} Mars au 31 Mars. Le solde réapparaîtra le 1^{er} Avril 2020.

SOUTENIR LA CFTC EN 2020

Vous partagez nos idées et nos valeurs, vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez plus et remplissez votre bulletin d'adhésion :

<http://cftc-covea-france.fr/wp-content/uploads/2020/01/Bulletin-adhesion-CFTC-2020.pdf>

Une question, un renseignement, contactez-nous :

**sectioncftccovea@gmail.com
& cftc@covea.fr**

**Partenaire de votre vie
Professionnelle**